UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : vendredi 2 mai 2014

Réservée aux fonctionnaires originaires d'un Département d'outre-mer (DOM) qui y ont leur résidence habituelle, la bonification de congé (maximum de 30 jours) s'ajoute aux congés annuels et s'accompagne de la prise en charge des frais de voyage.

Mise à jour : Février 2012

http://www.unsater86.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Congé Bonifié Outre-Mer

Copyright © UNSA Territoriaux 86